

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 6 JUIN 2016

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 16-DCM-DGS-077

L'AN DEUX MILLE SEIZE & LE SIX JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 Mai 2016

OBJET DE LA DELIBERATION : FERMETURE DE CLASSE ECOLE MATERNELLE CHARLES SANDRO

PRESENTS : Mmes et MM Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY - Frédéric FIORE

POUVOIRS : Daniel VESSEREAU à Bérénice BONNAL
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Magali VINCENT à Gaëlle REBEC
Stéphane BELTRA à Marie-Paule DELAROCQUE
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTE : Christelle DEHAYE

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline PRATI-AIGUIER

=====

Mme Cécile GOMEZ, Adjointe au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Par courrier reçu le 16 mars dernier, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale du Var fait part à la Ville des mesures de carte scolaire (ouverture/fermeture de postes d'enseignants) qu'il a arrêtées pour la rentrée de septembre 2016.

Ces mesures font état de la disposition suivante :

Ecole Maternelle Publique Charles SANDRO : retrait d'un poste d'adjoint

Par courrier du 23 mars 2016 la Commune a sollicité une révision de cette orientation.

Pour autant, par réponse reçue le 17 mai, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale du Var a confirmé cette orientation tout en restant vigilant à d'éventuelles opérations d'ajustements dans les effectifs qui pourraient intervenir d'ici la rentrée scolaire.

En application de la réglementation en vigueur, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale a demandé que le Conseil municipal soit informé de ces mesures et émette un avis.

Au regard des conséquences que cette fermeture de poste fait peser sur le fonctionnement de l'école, **le Conseil municipal est invité à prendre acte de ces mesures et à émettre un avis :**

DÉFAVORABLE

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

30 Voix **POUR**

2 **ABSTENTIONS** (Marie-Paule DELAROCQUE – Stéphane BELTRA)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.
Transmis au contrôle de légalité le :
..... 20 JUIN 2016

Publié ou notifié le :
..... 21 JUIN 2016



Le Maire,

**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER
(Signature)

**Pour le Maire empêché,
L'ADJOINT,**

CHRISTIAN GARNIER
(Signature)